



« L'assemblée générale du quartier Parilly a permis à de nombreuses personnes de s'exprimer sur leur vie dans le quartier. Plusieurs sujets ont été abordés, comme la sûreté aux abords des établissements scolaires, la voirie ou encore le stationnement et la circulation. Mais le sujet qui a interpellé le plus de monde a été le projet du Site du Puisoz. Plusieurs participants ont fait remonter leurs inquiétudes ou leurs questionnements sur ce « nouveau quartier ». S'il est légitime de se poser ce genre de question, il faut également garder une objectivité sur ce projet. Il est évident au vu de sa situation, que le Site du Puisoz n'allait pas rester en friche. Plusieurs solutions avaient été envisagées et c'est finalement le projet privé d'IKEA et LEROY MERLIN qui verra le jour. Nous n'en sommes qu'au début et de nombreuses concertations verront le jour sur le sujet. Au fur et à mesure de l'avancement de ce projet, les habitants du quartier Parilly seront informés notamment lors des permanences de quartier qui ont lieu tous les 2<sup>e</sup> jeudis de chaque mois à 18h15. Pour l'année 2016, avec les délégués du quartier, nous travaillerons à améliorer la vie de tous les jours de notre quartier. Pour cela, nous organiserons des visites du quartier, nous rencontrerons les bailleurs et nous aurons également deux rencontres avec le commissariat de police... Je vous invite tous à venir participer aux permanences de notre quartier qui se déroulent au foyer Marcel Sembat. »

### Jean-Louis PIEDECAUSA

Président du Conseil de quartier composé de :

Georges Louis, Monique Guillaume, Hakan Ozer, Georgette Vogel, Christian Poblete, Ludovic Petitjean, Hélène Dorier, Jean-Jacques Basset



## Assemblée générale : bilan et projets du conseil de quartier

La salle Jeanne-Labourbe a accueilli l'assemblée générale du Conseil de quartier le 14 octobre dernier. Une soixantaine d'habitants se sont déplacés pour discuter avec les élus et les techniciens de la ville. Le micro a circulé parmi le public et les riverains ont pu exposer leurs attentes et inquiétudes. Mais avant le débat, les participants ont assisté à une présentation des réalisations passées et à venir.

### Un bilan positif

Jean-Louis Piedecausa, conseiller municipal et Président du Conseil de quartier Parilly, a ouvert la séance en présentant le bilan de l'année écoulée. Les réunions mensuelles des délégués et les permanences en direction des habitants (le 2<sup>e</sup> jeudi du mois) ont permis de débattre de thèmes variés comme le stationnement et la circulation, la sécurité (notamment aux abords des établissements scolaires), les pistes cyclables et les aménagements de voirie et le squat des Roms allée du Parc. Le Conseil de quartier a participé à la Semaine de la Propreté 2015 dans le cadre de l'inauguration de la fresque réalisée en partenariat avec l'Opac du Rhône et ERDF et celle du composteur collectif installé en face du Centre Social. La fête de quartier organisée le 24 octobre dernier a rencontré un vif succès. Parmi les chantiers marquants du quartier ont été mentionnées la réhabilitation du groupe scolaire Parilly (création d'une salle de classe, d'un self et remplacement des menuiseries extérieures), la transformation d'un sol stabilisé en pelouse à l'école maternelle du Clos-Verger et la rénovation des peintures intérieures du Centre

social de Parilly. Deux autres chantiers significatifs ont été évoqués : le Triangle du Thiolley et la livraison de 25 logements rue Pierre-Stoppa

### Des projets

Le président a poursuivi sa présentation en détaillant le plan de travail du conseil de quartier pour 2015 : le suivi des questions posées en assemblée générale, l'organisation d'une fête de quartier au printemps 2016, le développement d'actions dans le cadre de la Semaine de la propreté, l'organisation de visites de quartiers et de rencontres avec le Commissariat de Vénissieux et la présence du Conseil de quartier sur les temps de concertation relatifs au projet du Puisoz. En ce qui concerne les demandes, le président souhaite la poursuite des interventions de la police municipale sur la problématique de stationnement et la présence de voitures ventouses sur le quartier, une réflexion sur un sens de circulation et de stationnement sur le secteur des rues Joseph-Muntz, Frédéric-Chatelus et Georges-Gulard, le règlement du squat rue des sports et la sécurité aux abords des groupes scolaires et du lycée Marcel-Sembat.

## Paroles d'habitants

### Point sur le projet du Puisoz

Le projet d'aménagement du Puisoz est en cours d'élaboration. Le processus de concertation débute juste et un important travail avec le Grand Lyon est à venir. La ville sera vigilante auprès de la Métropole et de l'aménageur afin que des points réguliers soient organisés avec les habitants au fil de l'avancée des décisions. La livraison des logements étant prévue jusqu'en 2025, nous en sommes uniquement à l'ouverture de 10 ans de travail. L'objectif de la ville est bien la naissance d'un quartier et non pas d'une seule zone commerciale dans la mesure où il y a besoin de logements à Vénissieux et qu'il faut répondre à cette demande. Cette entrée de ville sera traitée comme un quartier à part entière.

### Échéances réglementaires du projet du Puisoz

- 1<sup>er</sup> étape de concertation : 10 juillet 2015 / 15 septembre 2015
- Délibération de la Métropole (relevé des registres) : 2 novembre 2015
- Enquête publique pour mise en conformité avec le PLU-H : 16 novembre 2015 / 17 décembre 2015
- Concertation sur l'accessibilité : 15 décembre 2015 / 15 février 2016

2015 / 15 février 2016

- Enquête publique du permis d'aménager : 15 février 2016 / 15 mars 2016
- À ces dates réglementaires s'ajoutent :
  - une date de présentation du PLU-H sur le quartier Parilly / Jules-Guesde le mardi 5 janvier à 18h salle Jeanne-Labourbe
  - courant 2016 des réunions de concertation portées par la ville et la métropole
  - dans les permanences du Conseil de quartier, des points spécifiques PLU-H pourront être réalisés.

### Vitesse excessive de véhicules

Certains habitants présents signalent des secteurs du quartier où des véhicules roulent à une vitesse excessive (chemin des Balmes par exemple). Ils demandent l'installation de ralentisseurs. Il est rappelé que ce type de requête doit être transmise à la ville via le Conseil de quartier (lors des permanences), le TOP (joignable 24h/24 et 7 jours/7 au 04 72 51 52 53) ou la Direction Unique Prévention Sécurité. La demande sera alors étudiée par la Métropole qui fera les études nécessaires. Néanmoins, la pose de ralentisseurs n'est pas la

solution unique dans la mesure où ils engendrent des nuisances sonores pour les riverains. **Il faut également des contrôles de police qui peuvent se faire si les habitants signalent le problème à la Ville.** Les 30 agents de Police municipale ne pouvant être déployés de façon simultanée sur l'ensemble du territoire, la Direction Unique Prévention Sécurité a besoin des indications des habitants pour agir. Par exemple, les radars pédagogiques acquis par la ville peuvent être installés sur des secteurs problématiques du quartier.

### Stationnement devant le groupe scolaire Parilly

Aux heures d'arrivée et de départ des enfants du groupe scolaire, certains véhicules sont garés sur les trottoirs, ce qui gêne les piétons. Des mots à destination des parents ont été mis par l'école dans les carnets de liaison et les agents de police municipale passent régulièrement sur ce secteur et verbalisent les contrevenants. ●

## VISITE DU TERRITOIRE



### L'assemblée générale a été précédée le samedi 10 octobre d'une visite des quartiers Parilly et Jules-Guesde.

Les habitants présents ont participé à la visite de deux chantiers emblématiques du développement de la ville dans ce secteur.

Premier arrêt au groupe scolaire de Parilly où d'importants travaux ont été réalisés au cours de l'été 2015 pour un montant total de 630 000 euros à la charge de la ville. Les travaux

ont concerné 3 bâtiments distincts du groupe scolaire. En maternelle, deux salles de classes ont été créées en étage (avec bloc sanitaire et locaux de service). En élémentaire annexe, l'office a été transformé afin de permettre la mise en place d'un self. En élémentaire principale, les fenêtres en bois vétustes à simple vitrage ont été remplacées par de nouveaux ensembles respectant la réglementation thermique.

Deuxième arrêt sur le chantier du futur équipement culturel Bizarre !. Celui-ci, dont l'ouverture est prévue en février

2016, a vocation à développer les activités autour de la musique actuelle, de la danse et de la vidéo de l'art de la rue. Bizarre ! sera composé d'une salle de spectacle pouvant accueillir 300 personnes avec un espace scénique de 70 m<sup>2</sup>, une salle de création de danse et d'arts numériques de 150 m<sup>2</sup>, une salle multimédia, 3 studios, des locaux de stockage et une zone dédiée à l'administration. Cette opération, dont le coût total est de 1 830 000 euros, est subventionnée à hauteur de 80% au titre de la Dotation de Développement Urbain. ●

## Agenda

**PERMANENCE  
LES 2<sup>EMES</sup> JEUDIS  
DU MOIS À 18H15**  
14 janvier  
11 février  
10 mars  
14 avril  
12 mai  
9 juin  
21 juillet

Foyer Marcel-Sembat  
11 boulevard Marcel-Sembat

**Lettre d'information du Quartier Centre.**  
Hôtel de Ville - 69 200 Vénissieux  
- Tél. 04 72 21 44 44 // **Directeur de la publication :** Jean-Dominique Poncet // **Réalisation :** Direction des Ressources en Communication - DRC Vénissieux // **Photographies :** Yves Ricard - DRC sauf mentions // **Conception Graphique :** Clémence Loisy - DRC d'après charte graphique VSP Siennne Design // **Rédaction :** Aurélie Cherasco - DRC // **Impression :** Public Imprim, Vénissieux // **Tirage :** 2 100 exemplaires // **N° ISSN :** 1279-9696. Dépôt légal à parution.